

Visiteur	Matricule		
	Nom		
Mois			
Frais <sup>1</sup> Forfaitaires	Quantité	Montant unitaire <sup>2</sup>	Total
Nuitée		80.00	
Repas Midi		29.00	
Kilométrage <sup>3</sup>			
		Autres Frais <sup>4</sup>	
Date		Libellé	Montant

Signature

(Véhicule 4CV Diesel) 0.52 € / Km (Véhicule 5/6CV Diesel) 0.58 € / Km (Véhicule 4CV Essence) 0.62 € / Km (Véhicule 5/6CV Essence) 0.67 € / Km

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les frais forfaitaires doivent être justifiés par une facture acquittée faisant apparaître le montant de la TVA. Ces documents ne sont pas à joindre à l'état de frais mais doivent être conservés pendant trois années. Ils peuvent être contrôlés par le délégué régional ou le service comptable <sup>2</sup> Tarifs en vigueur au 01/09/2010

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Prix au kilomètre selon la puissance du véhicule déclaré auprès des services comptables

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Tout frais « hors forfait » doit être dûment justifié par l'envoi d'une facture acquittée faisant apparaître le montant de TVA